## Logo de la Municipalité concernée

## NUMÉRO DE RÉSOLUTION

**DÉPÔT DU PROJET « NOM DU PROJET » AU FRR-VOLET 2 – ENVELOPPE B**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a lancé un appel de projets dans le cadre de sa Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 FRR Volet-2;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles pour les municipalités du territoire de la MRC du Granit dans le cadre du FRR Volet-2;

ATTENDU QUE la Municipalité de X désire déposer son projet « nom du projet » dans l’enveloppe B du FRR-Volet 2;

Il est proposé, appuyé :

QUE le conseil de la Municipalité de X approuve le dépôt du projet « nom du projet » dans l’enveloppe B du FRR-Volet 2, et ce, dans le cadre de l’appel à projets du 15 juillet 2021, 15 février 202X, 15 mai 202X, ou 15 octobre 202X.

QUE dans le cadre de l’enveloppe B « Projets de deux municipalités et plus » les Municipalités noms des municipalités collaborent au projet « nom du projet ».

QUE le conseil de la Municipalité X soit en accord avec le fait d’être la Municipalité mandataire du projet au nom des municipalités collaboratrices audit projet et qu’il confirme avoir obtenu l’accord de l’autre (ou des autres) municipalité(és) partie(es) au projet pour la (ou les) représenter.

QUE nom de la personne et fonction soit nommée comme étant la personne répondante et de référence dans le cadre du projet « nom du projet », et ce, au nom de toutes les municipalités collaboratrices dans le cadre de l’enveloppe B.

QUE nom de la personne et fonction soit nommée comme étant la personne signataire autorisée à signer le protocole d’entente et tout autre document à intervenir entre la MRC et la Municipalité dans le cadre dudit projet, et ce, au nom de toutes les municipalités collaboratrices dans le cadre de l’enveloppe B.

QUE la Municipalité X demande à la MRC du Granit de verser, suite à la signature du protocole d’entente, les sommes suivantes représentant le montant ou une partie du montant disponible pour les municipalités collaboratrices dans le cadre de l’enveloppe B :

|  |  |
| --- | --- |
| **Municipalités** | **Montant à verser** |
| Nom de la Municipalité | XX $ |
| Nom de la Municipalité | XX $ |

QUE le plus tôt possible suite à la date de fin du projet, la Municipalité X s’engage à produire la reddition de compte et les documents afférents, et ce, au nom de toutes les municipalités collaboratrices dans le cadre de l’enveloppe B, afin de permettre que la MRC du Granit verse la seconde partie du versement, soit le versement final aux municipalités.

QU’une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit dans le cadre de l’appel de projets au FRR-Volet 2, enveloppe B.